



Le Vendredi 18 Juillet 2025

Mesdames, Messieurs, Actrices et Acteurs du sport associatif nantais, nous vous faisons parvenir "l'Echangeons depuis chez vous" du mois de Juillet 2025.

La période estivale est le moment de préparer la saison à venir pour repartir au mieux en Septembre.

Vous trouverez dans cette newsletter des informations relatives au fonctionnement de l'OMS et des associations sportives.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Bel été et à bientôt.

L'information associative

Le Pass Sport évolue pour la saison 2025/2026

Le Pass Sport **revient et évolue** en 2025 en proposant une déduction immédiate de 70 euros sur le coût de l'inscription prise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025 dans un club, une association sportive ou une salle de sport. **Mais attention, certaines modalités d'attribution ont changé !!**

[Voir les modalités du Pass Sport >>>](#)

Subvention Sportive Commune 2026, c'est maintenant!

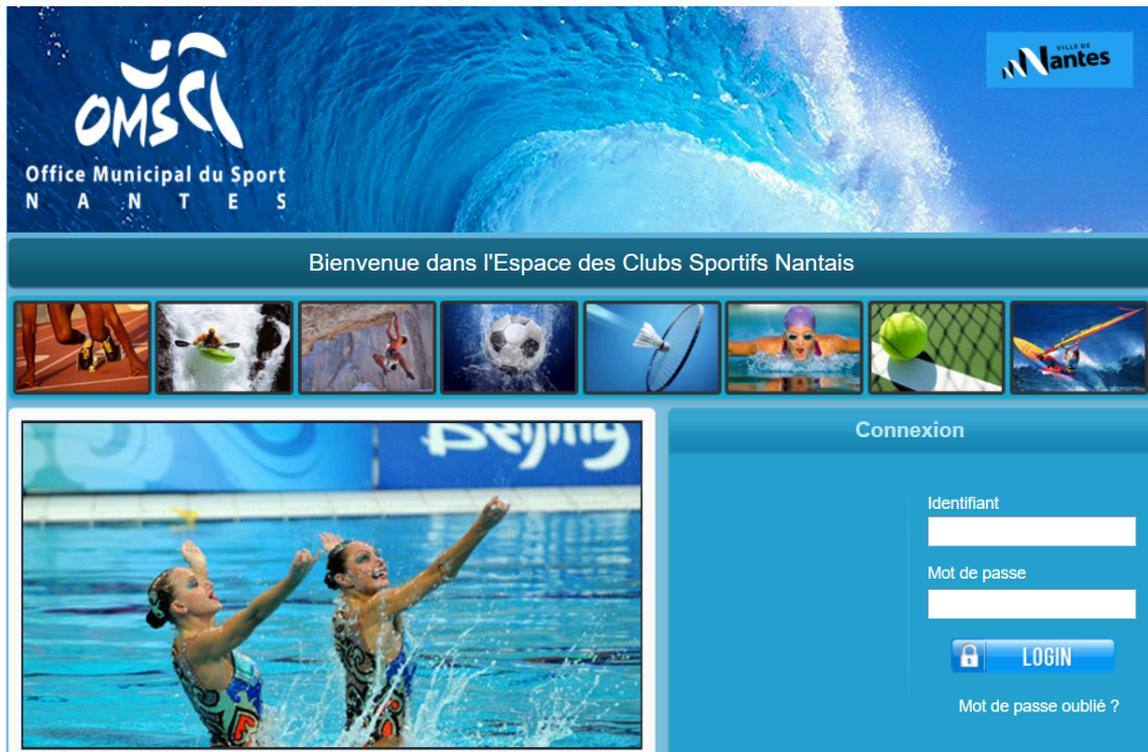
Vous pouvez dès à présent remplir les fichiers et déposer votre demande pour la Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 :

- **jusqu'au Jeudi 31 Juillet 2025** pour les clubs ayant un calendrier sportif en année civile,
- **jusqu'au Lundi 15 Septembre 2025** pour les clubs ayant un calendrier sportif en année scolaire.

Vous trouverez le livret explicatif sur le site internet de l'OMS : www.oms-nantes.fr. L'OMS se tient également à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de votre

demande de SSC 2026 (hors période de fermeture estivale).

NB : Les clubs n'étant pas à jour de leur cotisation n'auront pas accès à leur "espace club".



La Ruée Vers le Sport 2025 : l'affiche est arrivée !

Chaque année, une journée d'animation sportive « La Ruée Vers le Sport » est organisée en partenariat avec les clubs adhérents, à destination du grand public sous forme d'informations, d'initiations et de démonstrations au cœur de la ville. L'édition 2025, la 9^{ème} (10 ans), se déroulera le **Samedi 6 Septembre 2025**.

Voici l'affiche de l'évènement !

Le bouclage des inscriptions à "La Ruée Vers le Sport" arrive. On se retrouve le samedi 6 septembre prochain. Merci aux clubs participants qui vont contribuer au futur succès de notre évènement.



L'information calendaire



Samedi 22 Novembre 2025

10h00

Assemblée Générale

Maison des syndicats -
8 place de la gare de l'Etat, 44200 Nantes

OMS
Office Municipal du Sport
N A N T E S

Fermeture Estivale

L'OMS sera fermée du Vendredi 25 Juillet au Dimanche 17 Août inclus.

Nous vous souhaitons un bel été !



L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2025 : 11,88 €

SMIC horaire net au 01.01.2025 : 9,40 €

Convention collective Éclat (1518) :

- v1 : 7,15 € (au 01.01.2025)
- v2 : 6,73 € (au 01.01.2025)

Convention collective du Sport (3328) : 1 812 € (depuis le 01.01.2024)

Plafond de sécurité sociale 2025 :

Annuel : 47 100 € Hebdomadaire : 906 €

Trimestriel : 11 775 € Journalière : 216 €

Mensuel : 3 925 € Horaire : 29 €

Franchise Sportive URSSAF pour le sportif, entraîneur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations sociales URSSAF dans la limite de 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale, dans la limite de 5 manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Les cotisations dues au titre des sommes de toutes natures versées à des sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive (billettiste, guichetier, collaborateur occasionnel, accompagnateur) et aux professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs peuvent en outre être calculées sur une assiette forfaitaire.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.



The footer banner features a dark blue background with a pattern of white dots forming a circular shape on the right. On the left, there is the logo of the Office Municipal du Sport de Nantes (OMSCN) with the text 'Office Municipal du Sport NANTES'. Below the logo are three circular icons: a red one with a white checkmark, a green one with a white checkmark, and a blue one with a white checkmark. To the right of these icons, the text reads: 'Office Municipal du Sport de Nantes', '25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes', '02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr', and 'www.oms-nantes.fr'. On the right side of the banner, there is a logo for 'LES OFFICES DU SPORT' with 'FEDERATION REGIONALE' written below it.

Office Municipal du Sport de Nantes
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr
www.oms-nantes.fr

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)